



## **Préavis d'adjudication de contrat (PAC)**

### **Titre : Ateliers antiracistes du Secteur du développement du commerce international, de l'investissement et de l'innovation**

#### **1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)**

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

#### **2. Définition du besoin**

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (MAECD) a le besoin suivant : tenir des consultations avec les employés du Secteur du développement du commerce international, de l'investissement et de l'innovation (le « Secteur B ») afin d'évaluer leur confort, leur confiance, leurs connaissances et leurs expériences en matière de racisme. Ces consultations serviront de base à l'élaboration d'ateliers sur la lutte contre le racisme qui seront offerts par l'entrepreneur à tous les employés du Secteur en organisant plusieurs cohortes.

Le plan de travail de l'entrepreneur comprendra les six (6) phases suivantes :

- Familiarisation : Au cours de cette phase, l'entrepreneur se familiarisera avec les objectifs globaux du groupe de travail, les mandats de lutte contre le racisme du gouvernement du Canada et du MAECD, et la composition du Secteur B.
- Préparation d'un plan de travail concis à présenter à la réunion de lancement du projet : Une fois la recherche préliminaire terminée, l'entrepreneur présentera une ébauche de plan de travail aux membres du groupe de travail et, une fois celle-ci approuvée, il présentera le plan de travail à la haute direction du Secteur B.
- Collecte de données : L'entrepreneur procédera à des consultations bilatérales avec les employés du Secteur B afin de mesurer les sentiments actuels à l'égard du racisme.
- Élaboration d'ateliers antiracistes sur mesure : En se fondant sur le résultat des recherches, des consultations et sur les commentaires du groupe de travail, l'entrepreneur élaborera et finalisera le contenu et le format des ateliers virtuels.
- Prestation des ateliers : Au cours de cette phase, l'entrepreneur procédera à la prestation des ateliers approuvés, ce qui comprend la fourniture du matériel et des ressources connexes et la réalisation des consultations qui suivront.
- Présentations et rapports : Pendant toute la durée du projet, l'entrepreneur fournira des mises à jour au groupe de travail sous forme de présentations verbales et de rapports écrits.



### 3. Critères pour l'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- Avoir réalisé au minimum cinq (5) projets après le 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec des organisations comptant plus de 500 employés; minimum de trois (3) pour un client du secteur public\*.
- Posséder au minimum cinq (5) années d'expérience dans l'élaboration et le suivi des résultats de plans de travail de gestion du changement pour des organisations comptant plus de 500 employés.
- Posséder de l'expertise dans le domaine de l'analyse des besoins et de la recherche effectuée au moyen de méthodes quantitatives et qualitatives.
- Posséder de l'expérience en matière de collecte, d'analyse et de synthèse des renseignements donnant un aperçu des meilleures pratiques et des leçons apprises qui permettraient de soutenir efficacement la gestion du changement dans une organisation du secteur public.
- Posséder de l'expérience dans l'élaboration de plans de travail stratégiques à l'aide des objectifs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel), pour des organisations du secteur public.
- Posséder de l'expérience dans l'exécution de projets d'expert-conseil en affaires et de gestion du changement pour des clients des secteurs privé et public, y compris l'établissement de rapports réguliers.
- Posséder de l'expérience dans la conduite de consultations dans des organisations du secteur public comptant plus de 500 employés.
- Posséder de l'expérience dans la prestation de conseils aux cadres supérieurs sur diverses questions touchant la capacité de l'organisation à atteindre les objectifs opérationnels d'un programme ou d'un projet.
- Posséder de l'expérience dans l'élaboration de contenu à l'intention d'organisations du secteur public comptant plus de 500 employés au Canada sur les sujets suivants :
  - lutte contre le racisme;
  - préjugés involontaires;
  - diversité, équité et inclusion.
- Posséder de l'expérience dans l'élaboration et la présentation d'ateliers pour des organisations comptant plus de 500 employés, dans les deux langues officielles ou dans un format bilingue (en personne et virtuellement).
- Posséder de l'expérience dans l'élaboration d'outils, de ressources et de pratiques exemplaires pour des organisations du secteur public comptant plus de 500 employés. Par ressources, on entend des documents à lire et du matériel d'apprentissage supplémentaires pour compléter les outils et la formation.

Le fait que le soumissionnaire soit détenu ou exploité à plus de 50 % par des personnes noires, autochtones ou racialisées sera considéré comme un atout.

\*Les clients du secteur public comprennent les organismes du gouvernement fédéral (y compris les sociétés d'État), les organismes des gouvernements provinciaux, les organismes des administrations municipales ainsi que de toute organisation quasi gouvernementale au Canada.



#### 4. Applicabilité des accords commerciaux à l'approvisionnement

Le présent approvisionnement est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- *I. Accord de libre-échange canadien (ALEC) OU Accord sur le commerce intérieur (ACI)*
- *II. Accord relatif aux marchés publics–Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC)*
- *III. Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne*
- *IV. Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC)*
- *V. Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH)*
- *VI. Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPA)*
- *VII. Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECC) et Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)*
- *VIII. Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU)*
- *IX. Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)*

#### 5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur mentionné à l'article 11 ci-après est, à notre connaissance, le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

#### 6. Exceptions au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet achat en vertu du **paragraphe 6(d)** - « Une seule personne est en mesure d'exécuter les travaux ».

Le fournisseur désigné **ParriagGroup** est le seul fournisseur connu pouvant répondre à tous les critères reconnus à la section 3 ci-dessus.

#### 7. Exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exceptions ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de :

- *II. Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) – article 19.12 Appel d'offres limité; 1.(b)iii, pour des motifs d'absence de concurrence pour des raisons techniques;*
- *III. Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC) article XV : Appel d'offres limité; 1.b) lorsque les produits ou services ne pourront être fournis*



que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

- IV. Article 513 de l'*Accord de libre-échange canadien (ALEC)* Appel d'offres limité ou article 506 de l'*Accord sur le commerce intérieur (ACI)* : Procédures de passation des marchés, paragraphes 11 et 12; 12.b) applicable lorsque, « pour des raisons d'ordre technique, il y a absence de concurrence et que les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur donné et qu'il n'existe aucune solution de rechange ou encore de produits ou services de remplacement »;
- V. *Accord de libre-échange Canada-Chili* : Disposition applicable en matière d'appel d'offres limité (article Kbis-09) – Kbis-09 b) - « Lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant »;
- VI. *Accord de libre-échange Canada-Honduras* : Disposition applicable en matière d'appel d'offres limité (article 17.11) - 17.11.2 b) le produit ou service faisant l'objet du marché ne peut être fourni que par un fournisseur particulier, et il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant du fait que :
  - (i) le bien ou le service est une œuvre d'art;
  - (ii) le bien ou le service est protégé par un brevet, un droit d'auteur ou un autre droit exclusif de propriété intellectuelle;
  - (iii) il y a une absence de concurrence pour des raisons techniques.
- VII. *Accord de libre-échange Canada-Panama* : Disposition applicable en matière d'appel d'offres limité (article 16.10) - 16.10.2 b) le produit ou service faisant l'objet du marché ne peut être fourni que par un fournisseur particulier, et il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant du fait que :
  - (i) le bien ou le service est une œuvre d'art;
  - (ii) le bien ou le service est protégé par un brevet, un droit d'auteur ou un autre droit exclusif de propriété intellectuelle;
  - (iii) il y a une absence de concurrence pour des raisons techniques.
- VIII. *Accord de libre-échange Canada-Colombie* et *Accord de libre-échange Canada-Pérou* Disposition applicable en matière d'appel d'offres limité, (alinéa 1409.b), b) lorsque les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur déterminé et qu'il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :
  - a) le marché a pour objet la réalisation d'une œuvre d'art;
  - b) la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs;
  - c) l'absence de concurrence pour des raisons techniques.
- IX. *Accord de libre-échange Canada-Ukraine* : Disposition applicable en matière d'appel d'offres limité (alinéa 10.13.b) - b) Si les produits ou services ne peuvent être fournis que par



Numéro de l'appel d'offres : 22 – 194808/A

un fournisseur déterminé et qu'il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- (i) le marché a pour objet la réalisation d'une œuvre d'art;
- (ii) la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs;
- (iii) l'absence de concurrence pour des raisons techniques.

2. X. *Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) (Article 15.3) - c)*

## 8. Droits de propriété intellectuelle

Les droits de toute propriété intellectuelle d'aval découlant de l'exécution du marché proposé appartiendront à l'entrepreneur. Avec l'autorisation de l'entrepreneur, le MAECD peut utiliser les produits pour un usage interne au gouvernement du Canada à condition de ne pas les diffuser ou les utiliser à l'extérieur de celui-ci sans l'autorisation expresse de l'entrepreneur.

## 9. Période du contrat proposé ou date de livraison

La période du contrat proposé débute à la date de l'attribution du marché et se termine le **30 avril 2022**, avec deux (2) périodes d'option supplémentaires d'un (1) an

## 10. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimative du contrat ne dépassera pas **200 000 \$ (CAD)** pour la durée totale du contrat. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

## 11. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

**ParriagGroup**  
864, promenade Plante  
Ottawa (Ontario) K1V 9E2  
Canada

## 10. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui se considèrent comme entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé des capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture de celui-ci. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

## 11. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date de clôture des énoncés des capacités est le **19 novembre 2021 à 14 h 00 HNE**.



Numéro de l'appel d'offres : 22 – 194808/A

## **12. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités**

Nom : Kingsley Knight (M.)  
Titre : Agent principal des marchés et des achats  
Adresse : 200, promenade du Portage, Gatineau (Québec) K1A 0G2  
Téléphone : 343-291-8234  
Courriel : [kingsley.knight@international.gc.ca](mailto:kingsley.knight@international.gc.ca)

**Les énoncés des capacités doivent être envoyés par courriel à l'adresse suivante :**

[Receptionsoumission-bidsreceiving.spp@international.gc.ca](mailto:Receptionsoumission-bidsreceiving.spp@international.gc.ca)